


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

Coupe de France Senior Masculine 1^{ère} phase saison 2016/2017

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Coupe de France senior 1 ^{ère} phase	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	CDF M	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	111
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	1
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition volley ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le Vendredi 10 février 2017 - 17h00
Type de licence mutation autorisée	Nationale - Régionale
Catégories autorisées	
Senior	oui
M20	oui
M17 avec double surclassement national - régional	oui
M15 avec triple surclassement national	oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs sous contrat pro	Illimité
Nombre maximum de joueurs sous contrat "aspirant"	Illimité
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	6

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h00
Plage d'implantation autorisée	Samedi 18h-20h et dimanche 14h-16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Modification de weekend	Non

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Adresse d'expédition des feuilles de match papier :	
FFVB 17 Rue Georges Clémenceau 94600 Choisy le Roi	

La feuille de match doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre (*cachet faisant foi*).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Calendrier de la compétition:

- 1^{er} tour le dimanche 25 septembre 2016 (Poule de 3 équipes).
- 2^e tour le samedi 15 octobre 2016.
- 3^e tour le samedi 12 novembre 2016.
- 16^{ème} de finale le samedi 10 décembre 2016.
- 8^{ème} de finale le samedi 28 janvier 2017.
- ¼ et ½ finale le samedi 18 et dimanche 19 février 2017 (2 poules de 4 équipes).
- Finale le samedi 11 mars 2017.

Art – 8.2 Tirage au sort

Pour constituer les rencontres, la CCS, procèdera à un tirage au sort intégral à l'intérieur de chapeaux géographiques constitués selon un découpage aussi régional que possible

Le club recevant est le club évoluant dans la division la plus basse.

Dans le cas où les 2 clubs sont de la même division, le club tiré au sort le premier recevra, sauf si au tour précédent ce club (A) a reçu sans que le club (B) n'ait lui – même reçu.

Art – 8.3 Composition des tours

Pour le 1^{er} tour :

- Le 1^{er} tour sera constitué de 3 équipes par poule, l'équipe classée 1^{ère} sera qualifiée pour le 2^e tour et recevra une équipe de national 2. Les équipes classées 2^e et 3^{ème} seront éliminées de la compétition.
- Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.
- En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées conformément à l'article 27 du

Les tours suivants :

- Tous les matchs se jouent en match simple de 3 sets gagnants (set de 25 points, 2 points d'écart, tie-break en 15 points).

Entrée en lice progressive des clubs en fonction du niveau le plus élevé du GSA. Le club vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le déroulement sportif est établi par la CCS en fonction du nombre de club pouvant participer (une seule équipe par GSA). Afin de pouvoir qualifier les 2 clubs qui joueront la finale. En fonction du nombre de clubs engagés lors de la 1^{ère} phase, la CCS pourra exempter des clubs.

Pour le 1^{er} tour :

Les matchs se joueront le dimanche 25 septembre 2016.

- 12h00 1/2 (équipe recevante / équipe la plus proche).
- 40 minutes après la fin du 1er match (perdant premier match/équipe la plus loin).
- 40 minutes après la fin du match précédent (gagnant premier match / équipe la plus loin).

Les autres tours :

Match simple le samedi.

Pour les 2 tournois à 4 équipes des ¼ de finale, match simple par poule le samedi à 18h00 et à 20h00. Le match de classement des ¼ de finale le dimanche à 11h00 et les ½ finales le dimanche à 14h00.

Les clubs vainqueurs des ½ finales joueront la finale de la 1^{ère} phase le samedi 11 mars 2017.

Art 9 – DROITS SPORTIF

Pour le 1^{er} tour :

L'équipe classée 1^{ère} est qualifiée pour le 2^{ème} tour.

Les tours suivants :

Le vainqueur de la rencontre est qualifié pour le tour suivant.

Les quatre ½ finalistes sont qualifiés pour la coupe de France 2^{ème} phase de la saison suivante. Ces clubs participeront donc au deux compétitions.

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Ramasseur de balle	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Les entraîneurs, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence «Compétition Volley-ball» ou d'une licence «Encadrement». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 12 – DAF

(Article réservé)

Art 13 – ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres et le marqueur seront réglées par chaque club et par match, à savoir :

Pour le 1^{er} tour :

- 70 € par équipe soit 210 € à répartir entre les arbitres et le marqueur (90 € par arbitre et 30 € pour le marqueur).

Pour les tours suivants :

- 65 € par équipe soit 130€ à répartir entre les arbitres et le marqueur (55 € par arbitre et 20 € pour le marqueur).

A la charge de la FFVB :

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur.

Art 14 – MODALITES FINANCIERES

A la charge des clubs visiteurs :

Frais de déplacements jusqu'au lieu de compétition, et les éventuels frais de restauration et d'hébergement.

Finale : La FFVB prend en charge les frais d'arbitrage, l'hébergement, les frais de restauration des deux finalistes (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les clubs prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

Art 15 – FORFAIT ET SANCTION

En cas de match perdu par forfait ou par pénalité, le club sera éliminé et devra acquitter une somme auprès de la FFVB d'un montant correspondante au niveau auquel il évolue en championnat conformément au Règlement « Tarifs des Amendes et Droits ».